

LA SOLIDARITE ENVERS LES PAYSAN·NES EN AMAP



Les AMAP* proposent un modèle d'économie sociale et solidaire qui soutient et développe des fermes diversifiées à taille humaine tout en permettant aux paysan·nes de vivre dignement de leur activité.

**AMAP est une marque protégée déposée à l'INPI*

Les fermes font face à de nombreux aléas — climatiques, sanitaires, économiques ou humains — qui affectent fortement la santé des agriculteurs·trices et la viabilité de leur exploitation. Les AMAP peuvent jouer un rôle crucial en renforçant la solidarité des consommateurs·trices envers les paysan·nes pour mieux faire face à ces vulnérabilités. **La relation de confiance entre amapien·nes et paysan·nes est primordiale !**



La solidarité par le contrat

- **Le contrat est le pilier de la relation entre amapien·ne et paysan·ne.** Il est solidaire à plusieurs niveaux : l'engagement sur la durée, le prépaiement des parts de production, le partage des risques et des aléas.
- **Le prix en AMAP est juste, équitable et rémunérateur pour le·a paysan·ne.** Il doit être révisé régulièrement pour tenir compte de l'évolution des charges de l'exploitation.

En cas de difficultés sur la ferme, il est possible de :

- **proposer un contrat avec des tarifs différenciés** : un tarif "solidaire" permet aux amapien·nes de soutenir un peu plus les paysan·nes (par exemple 1€ de plus par panier).
- **abandonner les paniers** (pas de report ou de remboursement)
- **reporter la livraison** (attention, ça ne doit pas être pénalisant pour la ferme !)
- **accepter de compenser le contenu du panier par d'autres produits**



Organiser un évènement de soutien

- **Visites de fermes et ateliers pédagogiques** : sont autorisées, à condition qu'il s'agisse d'un temps de partage et d'apprentissage pour les amapien·nes.
- **Marché paysan** : exceptionnellement les paysan·nes en AMAP peuvent être invités à promouvoir leurs activités en vendant les produits issus de leurs exploitations, par exemple à l'occasion d'un marché de Noël.
- **Concerts, bals, ateliers** organisés par les amapien·nes pour récolter des fonds.



Les différentes formes de soutien financier

- **Monter une association pour soutenir les paysan·nes** en mettant en commun des fonds pour soutenir des projets via un prêt à taux zéro. (ATTENTION : ne doit pas être porté par l'AMAP, mais par un collectif de personnes distinct de l'AMAP).
- **Faire une campagne de don via une plateforme de financement participatif (crowdfunding)** : la ferme doit être la porteuse de la campagne et sa bénéficiaire directe, en aucun cas cela doit être l'AMAP.
- **Le don matériel ou immatériel en nom propre** : le don ne doit pas passer par l'AMAP.

**AUCUN FINANCEMENT DIRECT
DE L'AMAP AU·X PAYSAN·NES**



UNE QUESTION ?

contact@lesamapdeprovence.org ; 07 82 14 29 89

<http://www.lesamapdeprovence.org>



UNE AUTRE ECONOMIE EST POSSIBLE